

FLASH INFO : RÉFORME DES PERSONNELS TECHNIQUES DAP CE QUI CHANGE AU 1ER JANVIER 2026

Après 3 ans de concertation, la réforme de la filière technique du ministère de la Justice entre en vigueur le 1er janvier 2026. L'expertise de notre organisation aura été déterminante dans son élaboration. Elle introduit des mesures majeures pour les carrières des adjoints techniques, techniciens, et Directeurs Techniques de l'administration pénitentiaire.

La filière technique ministérielle est désormais répartie **en 3 catégories** :

- **A** (Ingénieurs du ministère de la Justice),
- **B** (Techniciens du ministère de la Justice)
- **C** (Adjoints techniques du ministère de la Justice).

Les anciens corps techniques de l'administration pénitentiaire sont supprimés, avec le corps des **Adjoints Techniques DAP qui entre en extinction**, avec un reclassement complet prévu sur une période maximale de 4 ans.

Les missions techniques sont reconnues comme stratégiques dans 7 spécialités : la politique et la gestion immobilières, l'informatique et le numérique, la restauration collective, l'hygiène et la sécurité, les services intérieurs et la logistique, le suivi des marchés publics, contrats et partenariats, ainsi que l'enseignement et la formation professionnelle pour les personnes sous-main de justice.

Mesures transitoires pour les agents de la DAP :

Adjoints Techniques : Le corps est placé en voie d'extinction, dans l'attente, ils sont maintenus dans leur grille actuels. Tous les Adjoints Techniques DAP seront donc promus dans le nouveau grade de Technicien de 2ème Classe (B1) sur 4 ans (jusqu'en 2029, date de l'extinction du corps !) par liste d'aptitude. En 2026, il y aura : 44 promotions et 51 en 2027.

Reclassement Adjoints Techniques						
Situation ancienne			Situation nouvelle			
AT 2ème classe DAP			B1 Technicien 2ème classe			
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Durée	Ancienneté conservée
10	447		11	462	3	Sans ancienneté
9	429	4	9	436	3	Ancienneté acquise
8	410	3	8	420	3	Ancienneté acquise
7	390	3	7	401	2	Ancienneté acquise
6	378	3	6	386	2	Ancienneté acquise
5	376	3	5	377	2	Ancienneté acquise
4	373	2	5	377	2	1/2 de l'ancienneté acquise
3	373	1	5	377	2	Sans ancienneté
2	373	1	4	376	1	Ancienneté acquise
1	372	1	4	376	1	Sans ancienneté

Situation ancienne			Situation nouvelle			
AT 1ère classe DAP			B1 Technicien 2ème classe			
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Durée	Ancienneté conservée
7	487		13	508		Sans ancienneté
6	475	3	12	482	4	Ancienneté acquise majorée de 1 an
5	450	2	11	462	3	Ancienneté acquise majorée de 1 an
4	439	2	11	462	3	Sans ancienneté
3	424	2	10	446	3	Sans ancienneté
2	404	2	9	436	3	Sans ancienneté
1	384	2	8	420	2	Sans ancienneté

Techniciens : Ils sont reclassés au 1er janvier 2026, dans le nouveau corps de catégorie B (Technicien du Ministère de la Justice), composé de 3 grades. Jusqu'en 2030, les conditions de promotion vers la 1^{ère} classe sont assouplies (2 ans d'ancienneté et 6ème échelon requis). En 2028, il y aura 44 promotions et 33 en 2029.

Reclassement Techniciens						
Situation ancienne			Situation nouvelle			
Technicien 2ème classe			B2 Technicien 1ère classe			
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Durée	Ancienneté conservée
10	539		12	539		Ancienneté acquise
9	521	4	12	539		Sans ancienneté
8	496	4	11	509	4	Ancienneté acquise
7	474	3	10	485	3	Ancienneté acquise
6	457	3	9	466	3	Ancienneté acquise
5	436	3	8	457	3	Sans ancienneté
4	417	3	7	441	3	Ancienneté acquise
3	396	2	6	421	2	Ancienneté acquise
2	380	2	5	406	2	Ancienneté acquise
1	373	2	4	395	2	Ancienneté acquise

Reclassement Techniciens						
Situation ancienne			Situation nouvelle			
Technicien 1ère classe			B3 Technicien classe Exceptionnelle			
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Durée	Ancienneté conservée
Spécial	592		11	592		Ancienneté acquise
7	574		10	574	3	Ancienneté acquise
6	548	3	9	556	3	Ancienneté acquise
5	527	3	8	539	3	Ancienneté acquise
4	505	3	7	513	3	Ancienneté acquise
3	481	2	7	513	3	Sans ancienneté
2	463	2	6	489	3	Ancienneté acquise
1	444	2	5	470	2	Ancienneté acquise

Pendant 5 ans, les Techniciens pourront également accéder au corps des ingénieurs par examen professionnel (6 ans de services publics, dont 3 en catégorie B).

Les promotions par liste d'aptitude représenteront 70 % à 80 % des nominations annuelles.

Directeurs Techniques : Ils sont reclassés au 1er janvier 2026 dans le corps des Ingénieurs du Ministère de la Justice (catégorie A) avec une grille plus dynamique.

Reclassement Directeurs Techniques						
Situation ancienne			Situation nouvelle			
DT 2ème classe			A1 INGENIEUR 2ème classe			
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Durée	Ancienneté conservée
10	678		10	678		Ancienneté acquise
9	642	4	9	642	3	3/4 Ancienneté acquise
8	615	4	8	615	3	3/4 Ancienneté acquise
7	583	4	7	583	3	3/4 Ancienneté acquise
6	545	4	6	545	3	3/4 Ancienneté acquise
5	518	3	5	518	2,5	5/6 Ancienneté acquise
4	483	2,5	4	483	2	4/5 Ancienneté acquise
3	450	2	3	450	2	Ancienneté acquise
2	424	2	2	424	2	Ancienneté acquise
1	395	1,5	1	395	1,5	Ancienneté acquise

Reclassement Directeurs Techniques						
Situation ancienne			Situation nouvelle			
DT 1ère classe			A2 INGENIEUR 1ère classe			
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Durée	Ancienneté conservée
9	826		9	826		Ancienneté acquise
8	811	3	8	811	3	Ancienneté acquise
7	773	3	7	773	3	Ancienneté acquise
6	735	3	6	735	3	Ancienneté acquise
5	690	3	5	690	3	Ancienneté acquise
4	655	3	4	655	2,5	5/6 Ancienneté acquise
3	602	3	3	602	2,5	5/6 Ancienneté acquise
2	560	2,5	2	560	2	4/5 Ancienneté acquise
1	524	2	1	524	2	Ancienneté acquise

Reclassement Directeurs Techniques						
Situation ancienne			Situation nouvelle			
DT classe Exceptionnelle			A3 INGENIEUR classe Exceptionnelle			
Echelon	IM	Durée	Echelon	IM	Durée	Ancienneté conservée
HEA 1	895		HEA	895		Ancienneté acquise
5	835		5	835		Ancienneté acquise
4	811	3	4	811	3	Ancienneté acquise
3	773	2,5	3	773	2,5	Ancienneté acquise
2	735	2	2	735	2	Ancienneté acquise
1	700	2	1	700	2	Ancienneté acquise

L'UFAP UNSa Justice suivra attentivement la mise en œuvre de cette réforme. *(Les nouvelles grilles indiciaires sont en cours d'élaboration et vous seront communiquées très prochainement)*

L'UFAP UNSa JUSTICE
VOUS iNFORME